

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Convention de
partenariat avec le Pôle
Ressources Handicap
77 de la Fondation
Poidatz**

N° D_154_2024 (Service de la Petite Enfance)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**06 décembre 2024**

La Convention de Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 77 de la Fondation Poidatz vise à optimiser la qualité d'accueil des enfants porteurs de handicap, le soutien et l'accompagnement des professionnels ainsi que des familles au sein des structures municipales de la petite enfance : crèches, ludothèque, Relais Petite Enfance.

Ce Pôle Ressources Handicap 77 est un nouveau service d'accompagnement des enfants en situation de handicap (0-17 ans) domiciliés en Seine-et-Marne, afin de favoriser leur inclusion dans les structures d'accueil individuel et collectif du droit commun hors champ scolaire, avec ou sans notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

Le Pôle Ressources Handicap 77 est un service de proximité gratuit, financé par la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Régionale de Santé.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 26 novembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** la Convention de Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 77 de la Fondation Poidatz, conformément aux objectifs présentés.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la Convention de Partenariat et tout autre document afférent à cette convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHERON

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33